

INFORMATIONS GENERALES

Renseignements et pré-inscriptions

au Secrétariat Administratif du GIFE

BP 9 - 35440 MONTREUIL SUR ILLE - Tél : 02 23 22 55 36

E-mail : secretariat.direction@gife.fr ou scollin.gife@gmail.com / Site Internet : <https://www.gife.fr>

Modalités d'inscription – Délai d'accès

Cette formation du GIFE, Association Loi 1901, est destinée aux Infirmiers Diplômés d'Etat, Cadres de Santé exerçant en endoscopie. Depuis 2024, elle est ouverte aux catégories de professionnels suivants : Aides-soignants - IDE hygiénistes - Techniciens de laboratoire - Médecins en formation.

Seuls les professionnels nous ayant communiqué leur n° ADELI, date de naissance, n° diplôme d'état, et exerçant à ce titre seront admis (BO du 15/09/98 BOI (4H-5.98)).

- Inscription uniquement en ligne sur le site internet du GIFE : <https://www.gife.fr>
- Formation ouverte à 20 apprenants par session.
- Inscription possible jusqu'au démarrage de la session

Permanence téléphonique assurée de 14h à 18h lundi-mardi-jeudi-vendredi pour répondre à vos questions.

Pré-requis pour l'accès à la formation à distance

Chaque apprenant doit se munir d'un ordinateur avec une connexion internet, sans partage de connexion wifi de préférence, pour une meilleure qualité de réception de l'image et du son.

Un code d'accès permettant à chacun de se connecter à notre formation à distance sera communiqué la semaine précédant la formation, à condition que le dossier administratif soit complet, c'est à dire :

- attestation de prise en charge et convention de formation complétées et signées, si financement par l'employeur, ou
- acompte de 30% versé, contrat individuel de formation signé, si financement par l'apprenant.

Coût de la formation à distance

Tarif Adhérents du GIFE : 440€ - Tarif Non adhérents du GIFE : 515€

Règlement :

- Sous convention de formation continue (facture émise à l'issue de la formation), ou
- En ligne, avec carte bancaire, sur site internet sécurisé, ou
- Chèque à libeller à l'ordre du GIFE

Certificat de réalisation de l'action

- Le certificat de réalisation sera téléchargeable à l'issue de la formation : un lien sera envoyé au participant. Les données de connexion et résultats des pré, post-tests seront collectés et serviront d'éléments de preuve.
- La durée de connexion de chaque apprenant sera précisée sur son certificat de réalisation.
- Le participant a le devoir de prévenir la Présidente ou le secrétariat de tout empêchement à suivre la formation à distance, qui sera notifié sur le certificat de réalisation.

Accessibilité Handicap

Les formations du GIFE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à vous rapprocher de Séverine COLLIN (scollin.gife@gmail.com 07.82.04.27.97), notre référent handicap, si vous avez des besoins spécifiques pour suivre cette formation.

Dates de la formation à distance

SESSION 1 : Ouverture : 31 mars 2025 / Clôture : 27 juin 2025

Comprenant 1 rendez-vous en direct, en classe virtuelle : 26 juin 2025 de 18h30 à 20h00

SESSION 2 : Ouverture : 1^{er} septembre 2025 / Clôture : 5 décembre 2025

Comprenant 1 rendez-vous en direct, en classe virtuelle : Jeudi 4 décembre 2025 de 18h30 à 20h00

Siège social : Cabinet CABEX JF Meheust E.C. – Bât A – 2H rue Croix Lormel - BP 50116 - 22191 PLERIN CEDEX

Association Loi 1901 enregistrée sous le n°53 22 07808 22, auprès du Préfet de la région de Bretagne (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

N° Siret 378 001 218 000 56 - Code NAF 8559A - N° enregistrement ODPC : 4808



FORMATION A DISTANCE

- PROGRAMME -

Formation théorique
initiale des infirmiers
en endoscopie responsables
du traitement des endoscopes
souples thermosensibles
à canaux, et des aides-soignants
en charge de la désinfection
de ces endoscopes, intégrée dans
le parcours de formation
et l'habilitation
de ces personnels

Formation 2024

Traitement des endoscopes :
taux de satisfaction de

84,75%



Formation théorique initiale des infirmiers en endoscopie responsables du traitement des endoscopes souples thermosensibles à canaux, et des aides-soignants en charge de la désinfection de ces endoscopes intégrée dans le parcours de formation et l'habilitation de ces personnels

Type d'action

Action de formation continue en format distanciel d'une durée totale de **13 heures**, réalisable dans un délai de 3 mois maximum.

Modalités

Le participant dispose de 3 mois pour réaliser l'intégralité du parcours de formation. Lorsque son dossier d'inscription est validé, il reçoit par mail ses codes de connexion à notre plateforme d'enseignement à distance.

A partir de la date d'ouverture de la session, le participant peut se connecter sur la plateforme et découvrir la présentation de la formation, les explications nécessaires sur son déroulé et la date du rendez-vous en direct avec les formateurs dans une classe virtuelle, ainsi que les objectifs pédagogiques à atteindre.

La formation est composée de 8 séquences ; le participant doit accomplir chaque séquence dans l'ordre chronologique, la validation du suivi d'une séquence permettant d'accéder à la suivante.

Contexte de l'action de formation

Le risque infectieux en endoscopie reste une priorité en matière de prévention des infections associées aux actes invasifs.

Le guide technique annexé à l'instruction DGOS/PF2/DGS/VSS/2016/220 du 4 juillet 2016 propose de mettre à disposition des professionnels un document unique regroupant l'ensemble des éléments d'assurance qualité en hygiène pour la gestion des endoscopes thermosensibles.

Parmi les 18 fiches qui composent ce guide, la fiche 16 concerne la formation des personnels et prévoit, après une formation spécifique, puis sur une base régulière, une évaluation attestée des compétences.

L'endoscopie est une activité à risque notamment infectieux. Comme le souligne la Haute Autorité de Santé (HAS) dans ses documents relatifs à la certification des établissements, indépendamment "du lieu de réalisation (centralisé ou non), de l'objectif (diagnostic et/ou interventionnel) et de la spécialité concernée. Une démarche globale, collective, organisée et suivie de gestion de la qualité et des risques en endoscopie est à mettre en place afin de garantir la sécurité des patients".

Un "référént endoscopie" est identifié : sa mission est de coordonner la démarche qualité en endoscopie.

"Le traitement et le stockage du matériel doivent être pris en charge par un personnel formé et dédié sous la vigilance de l'IDE.

Le personnel chargé de la désinfection des endoscopes doit recevoir une formation spécifique sur les procédés de nettoyage et désinfection du matériel ainsi qu'une information sur les risques liés à la manipulation des différents produits utilisés. Cette formation pratique doit être assortie de procédures écrites propres aux modèles d'endoscope et aux modèles d'unités de traitement automatisé d'endoscopes utilisés dans leur secteur".

Points clés de la formation

-  Test de connaissances en entrée de formation
-  Séquence 1 : Réglementation sur le traitement des endoscopes : lecture de textes réglementaires, vidéo sur le thème des principaux apports des instructions du 4 juillet 2016 et du 2 août 2018, quizz.
-  Séquence 2 : Présentation de la FAQ 3 (novembre 2023)
-  Séquence 3 : « Anatomie » des endoscopes et des colonnes vidéo-endoscopiques : 3 vidéos sur l'architecture des endoscopes, schémas à compléter.
-  Séquence 4 : Risque infectieux en endoscopie : 2 vidéos sur les thèmes de l'épidémiologie, définitions et réglementation, bonnes pratiques et mesures pour les ATNC, Clostridium, bactéries multi résistantes, mycobactéries, Covid et autres organismes, étude de cas cliniques.
-  Séquence 5 : Traitement manuel, semi-automatisé et automatisé des endoscopes : 2 vidéos à consulter sur le traitement des endoscopes, chambre des erreurs virtuelle.
-  Séquence 6 : Utilisation des EPI et gestion des produits de désinfection : vidéo sur les risques microbiologiques et chimiques, illustrations à compléter.
-  Séquence 7 : Vidéo sur le thème des principaux apports de la FAQ 3
-  Séquence 8 : Classe virtuelle en direct : séance de questions/réponses entre les participants et les formateurs
-  Test de connaissances acquises en sortie de formation

Compétences visées/Objectifs pédagogiques

- 🕒 Evaluer ses pratiques pour la prise en charge des endoscopes au regard des recommandations contenues dans les dix-huit fiches de l'instruction n° DGOS/PF2/DGS/VSS1/2016/220 du 4 juillet 201 et la FAQ 3.
- 🕒 Expliquer et appliquer les procédures en tenant compte des précisions apportées par la FAQ n°1 relative à l'instruction du 4 juillet 2016 - la FAQ n°2 relative à l'instruction n° DGOS/PF2/DGS/VSS1/PP3/2018/195 du 2 août 2018 et la FAQ n°3.
- 🕒 Décrire l'architecture interne et externe des endoscopes souples thermosensibles et le fonctionnement des colonnes de vidéo-endoscopie.
- 🕒 Décrire le risque infectieux lié à l'endoscopie et identifier les principaux microorganismes responsables d'infection en endoscopie.
- 🕒 Distinguer les différents niveaux de criticité des endoscopes et appliquer le niveau de désinfection attendu.
- 🕒 Décrire les différentes étapes des procédures de nettoyage et désinfection d'un endoscope, en traitement manuel, semi-automatisé ou automatisé, conforme aux normes exigées par cette dernière instruction et aux règles de bonne pratique.
- 🕒 Maîtriser l'utilisation des produits désinfectants et détergents et des éléments de protection individuels.
- 🕒 Utiliser une traçabilité permettant de retrouver tous les éléments relatifs aux actes et à l'entretien des endoscopes et des équipements, conserver ces traçabilités selon les normes réglementaires.
- 🕒 Décrire les différents moyens de stockage conformes des endoscopes.